

Version du document	Nature de la modification	Date
1	Création de la procédure	Février 2014

	RÉDACTION	APPROBATION
Nom	Dorian ESPINASSE	Dominique BERNIER
Fonction	Responsable Qualité	Délégué
Visa		

1 – OBJET

Le présent protocole a pour objet de définir comment le personnel intervenant doit se comporter en cas de chute d'un bénéficiaire.

2 – RESPONSABILITÉS

Les responsables de secteurs et les infirmières coordinatrices sont responsables de l'application de ce protocole par les aides à domicile et les aides soignant(e)s.

3 – DESTINATAIRES

Tout le personnel d'encadrement et d'intervention du SSIAD et du SAAD.

4 – MODALITÉS DE RÉALISATION

- Ne pas paniquer ;
- Mettre des gants ;

La personne est inconsciente	La personne est consciente
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Alerter les secours (pompier : tél 18 – SAMU : tél 15) ; ✓ Protéger ; ✓ Examiner la personne ; ✓ Secourir en faisant les gestes de premier secours (mettre la personne en PLS et dégager les voies respiratoires et couvrir). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Protéger ; ✓ Examiner : rechercher des signes de lésions, plaie, fracture, etc. ; ✓ Alerter les secours (pompier : tél 18 – SAMU : tél 15) ; ✓ Secourir.

- Soins à faire suivant l'examen de la personne :
 - Si présence d'une plaie :
 - La plaie saigne abondamment : faire une compression manuelle en attendant les secours : Rassurer la personne, l'allonger et la couvrir ;
 - C'est une petite plaie : nettoyer avec du savon doux ou avec un antiseptique prescrit par le médecin et utiliser habituellement par la personne. Mettre une compresse. Demander conseil au médecin traitant.
 - Si suspicion de fracture : demander fermement à la personne de ne pas bouger ;
 - Si simple chute et la personne est en état de se relever : l'aider à se relever si vous pouvez ou appeler un aidant (famille, voisin) ou les pompiers ;
 - Dans tous les cas : rassurer la personne, la faire asseoir ou l'allonger et la couvrir.
- Poser les gants ;
- Se laver les mains (savon doux ou SHA) ;
- Faire remonter l'information à sa responsable hiérarchique (RS ou IC) qui contactera la famille si besoin.

5 – MESURES PREVENTIVES*Conduite à tenir en cas de chute*

- Lors des manipulations et des soins : vérifier les freins des fauteuils, les barrières de lit et le lit médical ;
- Dégager les espaces de circulations (tapis, meubles, fils électriques ou autres câbles) ;
- Veiller à un bon éclairage de ces espaces ;
- Vérifier si le sol n'est pas mouillé ;
- Vérifier l'efficacité des appareils auditifs, des lunettes et veiller à ce qu'ils soient bien portés ;
- Vérifier les chaussures et le matériel d'aide à la marche (canne, déambulateur, etc.) qui doivent être en bon état et adaptés à l'usage et à la taille de la personne ;
- Vérifier sur la personne possède un système de téléalarme et si elle le porte. Si ce n'est pas le cas, le signaler à sa responsable de proximité (RS ou IC) qui proposera l'installation de ce matériel lors de sa visite d'évaluation.